

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU « **JEU DE L'AVENT 2016** » :

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société organisatrice **est l'association comité régional du Tourisme de Bretagne**, dont le siège social est situé 1 rue Raoul Ponchon CS 46938, 35069 Rennes Cedex (FRANCE), organise un jeu sans obligation d'achat, par instants gagnants en France, intitulé « calendrier de l'avent golf Bretagne » du 01/12/2016 au 24/12/2016 inclus sur le site internet : <http://jeu-golf.tourismebretagne.com/>

ARTICLE 2 : DURÉE DU JEU

Le jeu «calendrier de l'avent golf Bretagne » se déroule du 01/12/2016 inclus au 24/12/2016 jusqu'à 23h59 (heure GMT).

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Il est accessible à toute personne physique majeure ayant leur résidence en France bénéficiant d'un accès à Internet à la date du 01 décembre 2016.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leurs familles (même nom, même adresse postale), les membres de la Société Organisatrice et de ses filiales.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et /ou même adresse e-mail et/ou même adresse IP) pendant la période du jeu (cf. ci-dessus).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Il est impératif que les participants possèdent la carte verte, afin de pouvoir remporter les séjours golf. La carte verte est un document qui atteste de la capacité des joueurs licenciés non classés, à jouer 9 trous dans une partie de 3 balles, rapidement, dans le calme, de façon courtoise et en toute sécurité. Si les gagnants des séjours ne possèdent pas la carte verte, les séjours ne pourront leur être attribués.

ARTICLE 4 : ACCÈS AU JEU

Ce jeu par instants gagnants se déroule sur le site internet <http://jeu-golf.tourismebretagne.com/> et est véhiculé via les partenaires du site www.golf-tourismebretagne.com porteurs de l'opération

L'accès au jeu implique la présence du plug-in Flash™ (version 10 ou plus) dans le navigateur du participant. Le participant ne possédant pas ce plug-in et ne désirant pas le télécharger à partir de la page initiale qui l'y invite ne pourra accéder à ce jeu. L'accès au jeu se déroule de la façon suivante :

- Soit Flash™ est détecté dans le navigateur du participant lorsque celui-ci arrive sur le site du jeu ; il peut alors continuer.
- Soit Flash™ n'est pas détecté, et le participant est invité à cliquer sur un lien Adobe lançant le téléchargement gratuit du plug-in Flash™. Une fois celui-ci installé, le participant peut continuer.
- Soit Flash™ n'est pas détecté, et le participant ne désire pas télécharger ce plug-in ; il ne peut pas participer au jeu.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Le jeu est accessible exclusivement via le réseau Internet. Pour participer au jeu, il faut se rendre sur le site Internet : internet <http://jeu-golf.tourismebretagne.com/> et suivre les instructions.

Pour jouer, l'internaute devra, lors de sa première connexion, s'inscrire au jeu en remplissant le formulaire d'inscription.

L'internaute doit indiquer :

- Ses coordonnées personnelles : civilité, nom, prénom, adresse e-mail (valide et non Jetable).

L'ensemble des champs ci-dessus est obligatoire. Il en est de même en ce qui concerne le champ de vérification anti-remplissage automatique et l'acceptation du règlement. Le participant peut, s'il le souhaite, cocher la case opt-in : l'internaute a le choix de recevoir des informations ou non des partenaires du jeu et de golf en Bretagne.

Pour découvrir son gain, après l'enregistrement de ses coordonnées personnelles, l'internaute clique sur le bouton « je participe ». Puis, le joueur sait immédiatement s'il a gagné ou non et la nature du lot qu'il a gagné.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses e-mails.

Les adresses IP de connexion et d'utilisation sont enregistrées et vérifiées. Tout compte ouvert avec une adresse email jetable sera bloqué et supprimé sans préavis.

Un seul participant peut jouer au sein d'un foyer : même nom et/ou même adresse et /ou même adresse e-mail et/ou même adresse IP.

Le Jeu « JEU DE L'AVENT » est un jeu par instants gagnants et les cadeaux (24) sont attribués selon le principe de jeu au rythme d'un cadeau par jour.

Les instants gagnants sont déterminés par l'organisateur du jeu avant le début de l'opération. L'heure prise en compte sera celle de l'horloge de l'ordinateur hébergeant le programme du jeu.

L'instant gagnant est réparti de façon aléatoire sur la durée du jeu. Au cas où plusieurs connexions gagnantes interviendraient pendant un même instant gagnant, c'est le premier à être enregistré par le serveur qui se verrait attribuer la dotation correspondante.

L'internaute ne peut tenter sa chance qu'une seule fois par jour. L'internaute ne peut gagner qu'une seule fois sur toute la durée du jeu.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

24 dotations sont mises en jeu par Instants Gagnants au rythme d'une dotation par jour :

- **Deux polos Agalon**

A gagner le 1er Décembre 2016 et le 12 décembre 2016

Chacun de ces deux lots comprend :

Un polo adulte de la collection Ermin (qui signifie hermine en breton, l'emblème de la marque) de la marque Agalon. Le gagnant pourra choisir sa taille ainsi que sa couleur préférée, sur la boutique en ligne www.agalon.fr.

Valeur de chaque lot : 59 euros*

*Prix public constaté en France, hors frais d'expédition et hors promotion

- **Un livre / guide « golf, 110 exercices et conseils de pro » des Editions Amphora**

A gagner le 7 Décembre 2016

Ce lot comprend:

Un livre sur le golf appelé "golf, 110 exercices et conseils de pros"

Valeur du lot : 19,50€

*Prix public constaté, hors frais de port et promotion

- **3 livres « Golf – Méthode pour la performance » des Editions Amphora**

A gagner les 3, 9 et 16 Décembre 2016

- 3 livres intitulé « golf – méthode pour la performance »

Valeur du lot : 30€ pièce

- **5 livres « Golf – s’initier et progresser »**

A gagner les 5, 14, 18, 20 et 21 Décembre 2016

Ce lot comprend:

- Un livre sur le golf appelé "golf, s’initier et progresser"

Valeur du lot : 11€

*Prix public constaté, hors frais de port et promotion

- **Un séjour golfique à Rennes**

A gagner le 17 Décembre 2016

Ce lot comprend:

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners au Domaine de Cicé-Blossac
- Deux green-fees à l’Exclusiv Golf de Cicé-Blossac
- Deux green-fees au golf Blue Green de Rennes St Jacques.
- Ce lot ne comprend pas: les déjeuners, dîners, boissons, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus.

Date de validité : 30 juin 2017, sous réserve de disponibilités

Valeur du lot : 380€.

- **Un séjour golfique en Bretagne sud**

A gagner le 15 Décembre 2016

Ce lot comprend :

- Une nuit en chambre double avec petits déjeuners à l’Hôtel **** Best Western Plus Centre Vannes
- Deux green-fees 18 trous au golf de Baden
- Deux green-fees 18 trous au golf de St Laurent

Ce lot ne comprend pas: les déjeuners, dîners, boissons, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus.

Date de validité : du 01.01.2017 au 31.03.2017

Valeur du lot : 300 €

- **Un séjour golfique en Cornouaille**

A gagner le 13 Décembre 2016

Ce lot comprend:

- Deux green-fees 18 trous au golf de Quimper-Cornouaille
- une nuit en chambre double avec petit déjeuner à l'hôtel *** Pointe de Cap Coz à Fouesnant

Ce lot ne comprend pas: les déjeuners, dîners, boissons, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus.

Date de validité : du 01.01.2017 au 31.05.2017 (sous réserve de disponibilité).

Valeur du lot: de 160€

- **Un séjour golfique à Pléneuf-Val-André**

A gagner le 6 Décembre 2016

Ce lot comprend :

- Une nuit pour deux personnes en chambre double avec accès à l'espace forme et petit déjeuner inclus à l'hôtel **** Spa Marin du Val-André.
- Deux green-fees 18 trous au golf de Pléneuf-Val-André

Ce lot ne comprend pas: les déjeuners, dîners, boissons, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus. Date de validité: Offre valable sous réserve de disponibilité jusqu'au 31/12/2017, hors vacances scolaires Paris, hors vacances d'été et grand pont.

Valeur du lot : 430 euros

- **Un séjour golfique aux Ormes, golf & resort**

A gagner le 23 Décembre 2016

Ce lot comprend:

- Une nuit pour deux personnes chambre double au Domaine des Ormes, avec petits déjeuners inclus
- Deux green-fees au Golf du Domaine des Ormes

Ce lot ne comprend pas: les déjeuners, dîners, boissons, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus.

Date de validité: le séjour est valable jusqu'au 30 juin 2016, sous réserve de disponibilités.

Valeur du lot : 280€

- **Un séjour golfique à la Baule**

A gagner le 10 Décembre 2016

Ce lot comprend :

- Une nuit pour deux personnes à l'Hôtel Barrière L'Hermitage La Baule, incluant les petits déjeuners
- 1 green-fee 18 trous par personne et par jour au golf international Barrière la Baule

Ce lot ne comprend pas: les déjeuners, dîners, boissons, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus.

Offre valable sous réserve de disponibilité jusqu'au 30 juin 2017 .

Valeur du lot : de 400 euros

- **Un séjour golfique à Dinard**

A gagner le 24 Décembre 2016

- Un séjour d'une nuit en b&b en chambre Deluxe à l'hôtel Barrière de Dinard
- 2 green-fees 18 trous au golf de Dinard

Invitation valable pour 2 personnes dans la limite des disponibilités 1er avril au 31 octobre, hors veille et jours fériés et hors août.

Valeur du lot : 350 à 500€ en fonction de la saison

Ce lot ne comprend pas: les déjeuners, dîners, boissons, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus.

- **Un séjour golfique au golf de St Malo – Le Tronchet**

A gagner le 22 décembre 2016

Ce lot comprend :

- Hébergement en chambre double pour deux personnes, avec petits déjeuners inclus
- 1 green-fee 18 trous par personne

Dates de validité : valable jusqu'au jusqu'au 05/11/2017.

Valeur du lot : 185 à 259€ en fonction de la période

Ce lot ne comprend pas : les déjeuners, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus.

- **Un séjour golfique sur la presqu'île de Rhuys**

A gagner le 8 Décembre 2016

Ce lot comprend :

- Deux green-fees 18 trous au golf de Rhuys Kerver
- Une nuit en chambre double avec petits déjeuners à l'Hôtel *** Lesage à Sarzeau
- Un repas gastronomique pour 2 personnes

Ce lot ne comprend pas: les déjeuners, dîners, boissons, transferts, voyages allers/retours, taxe de séjour, services sur le golf, tout autre prestation non indiquée ci-dessus.

Offre valable sous réserve de disponibilité du 01 janvier au 10 juillet 2017 inclus.

Valeur du lot : 250€

- **Un kit « Golf en Bretagne »**

A gagner le 2, 4, 11, 19 Décembre 2016

Ce lot comprend :

- Un couvre-bois logoté golf en Bretagne
- Une balle de golf logotée golf en Bretagne
- Un relève pitch avec marque balle logotés golf en Bretagne

Valeur du lot : 40€

ARTICLE 7 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Information des gagnants et validation des dotations :

Les 24 gagnants seront informés de leur dotation par courrier électronique. Chaque gagnant recevra, sous 5 semaines environ, un courrier lui confirmant son gain et lui indiquant les modalités pour la réception du lot.

Les dotations non réclamées (cf. ci-dessus) seront conservées par la société organisatrice et ne seront ni remises en jeu ni attribuées à un autre participant.

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées, même partiellement, contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation, ni transmises à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux dotations proposées d'autres dotations d'une valeur équivalente.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité du Comité Régional du Tourisme de Bretagne en ce qui concerne les dotations, notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'une dotation.

La société organisatrice ne saura être tenue responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations. Les dotations ne peuvent pas donner lieu à remboursement même partiel

À l'issue de la participation au jeu, la société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services d'acheminement des lots.

Ne seront pas prises en considération les candidatures des lauréats dont les coordonnées seront erronées, incomplètes, incompréhensibles, adressées après les délais prévus ou contraires aux dispositions générales du présent règlement.

Il est impératif que les participants possèdent la carte verte, afin de pouvoir remporter les séjours golf. La carte verte est un document qui atteste de la capacité des joueurs licenciés non classés, à jouer 9 trous dans une partie de 3 balles, rapidement, dans le calme, de façon courtoise et en toute sécurité. Si les gagnants des séjours ne possèdent pas la carte verte, les séjours ne pourront leur être attribués.

3 - Les gagnants autorisent l'association Comité Régional du Tourisme de Bretagne à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, leurs nom, prénom, adresse, ainsi que leur voix et leur photographie, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation. Cependant, si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leurs nom, prénom, adresse, voix ou photographie dans le cadre ci-dessus cité, ils peuvent en demander l'interdiction par courrier, adressé au Comité Régional du Tourisme de Bretagne, à l'attention du chargé de mission Golf à l'adresse indiquée dans l'article 1 avant le 01/01/2017.

A défaut d'interdiction demandée par le gagnant, tous les droits à l'image des gagnants seront cédés au Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle

était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels, de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, le Comité Régional du Tourisme de Bretagne ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

L'association Comité Régional du Tourisme de Bretagne n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,

- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De problèmes d'accès au serveur du jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Tourisme Bretagne, dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant au Comité Régional du Tourisme de Bretagne, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à La Poste.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles des participants sont destinées au fichier des clients des partenaires du jeu et aux abonnés aux informations de brittanytourism.com.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Le responsable du traitement est la société Tourisme Bretagne.

ARTICLE 10 : COPIE DU PRESENT RÈGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement, ainsi que la liste des instants gagnants, sont adressés gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Ce règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : <http://jeu-golf.tourismebretagne.com/>

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFICULTES

Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation ou les suites du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice.

ARTICLE 12 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

L'association Comité Régional du Tourisme de Bretagne n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (courrier, mail, fax ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu.

La société organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu (cf Article 1) et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

La société organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.